

COMPTE RENDU
COMMISSION SOCIALE
Le 23 mai 2008

Présents : Dominique JACQUOT (CCS), Alain MARCHAL (Hénaménil), Serge FOURNY (Mission Locale), Stéphanie PAQUOTTE (Sionvillier), Martial POIREL, Corinne MARCHAND et Christine MAIRE (Bezange la Grande), Josiane CHATY (Valhey), André MARCHAL (Einville), Fabienne BAUDOIN (Deuxville), Evelyne HILSELBERGER-GANAYE (Hoéville), Nicole DEGEORGE (Bures), Chantal MARCHAND (Athienville), Marie-Louise GRENTZINGER (ADAPA-Athienville), Patricia ZIMMER (Bonviller), Sandrine MAIRE et Valérie HENRY (Drouville), Gérard HUSSON (Bathelemont), Marina PIERRE et Francine RISS (Crion), Myriam PODOR (CAF 54), Michel MARCHAL (CCS-Bures), Catherine BEAUFORT (agent de développement CCS)

Excusés : Emilie JACQUES (RAM 1,2,3 nounou), Marianne GEORGES (service social MSA), Didier LEDUC (MSA), Patricia MALGRAS (Familles Rurales d'Einville et environs), Jean-Luc GRAVEL (Sionvillier), Pascale HESSE (Athienville), Sophie SIETZEN (Maixe), M. PILOIS (Anthelupt), Philippe LEONARD (Equipe territoriale d'insertion), (maire Hoéville)

Ordre du jour : - Présentation du fonctionnement de la commission sociale
- Election du président de la commission
- Présentation des groupes de travail, des projets et des nouvelles pistes de travail
- Création de la commission accessibilité aux personnes handicapées
- Constitution des groupes de travail et désignation des référents

Suite aux élections du Conseil communautaire de la communauté de communes, les différentes commissions se réunissent pour élire un président, présenter les groupes de travail, les projets réalisés à ce jour et définir les actions à venir.

Michel MARCHAL, Président de la Communauté de Communes du Sanon introduit la réunion en rappelant la volonté des vice-présidents de la communauté de communes d'ouvrir au maximum les commissions de travail. C'est pourquoi il est souhaité que la présidence des commissions soit assurée par des personnes autres que les vice-présidents. Les présidents des commissions pourront ainsi participer au bureau de la communauté de communes, sans avoir toutefois voix délibérative.

1. Présentation du fonctionnement de la commission sociale

La commission sociale est un espace de réflexion et de propositions. Elle est ouverte à tous, élus et non élus. Les partenaires institutionnels y participent également.

La commission travaille en cohérence et en concertation avec les autres territoires du Lunévillois et le département. Elle participe à la réflexion menée à l'échelle du Pays Lunévillois en ce qui concerne les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion, la mobilité.

La commission sociale fait partie du pôle jeunesse - services à la population. *Voir document 1 ci-joint.*

Présidée par une personne élue au sein de la commission, elle se réunit au moins une fois par an et peut créer autant de groupes de travail que de projets à étudier. Un référent - animateur est désigné pour chaque groupe de travail, qui se réunit autant de fois que nécessaire.

2. Election du président de la commission sociale

Le président préside et anime la commission, il travaille en lien avec Dominique JACQUOT, vice-présidente en charge du pôle jeunesse – services à la population.

Martial POIREL (Bezange) est seul candidat pour succéder à Dominique JACQUOT, présidente sortante. Il informe la commission de son éventuel départ du territoire dans trois ans pour raisons professionnelles. Il est élu à l'unanimité des présents.

3. Présentation des groupes de travail, des projets

Voir document 2 ci-joint (recto - verso).

LE GROUPE ENFANCE

📌 Projets menés

Le groupe a travaillé à la réalisation d'un diagnostic petite enfance (enfants de moins de 6 ans) en 2003 qui a abouti à un schéma de développement. Pour mettre en œuvre ce dernier, la CCS a pris la compétence "petite enfance" en ce qui concerne les objectifs suivants :

- ✓ Développer, améliorer et valoriser l'offre d'accueil des assistantes maternelles
Mise en place du RAM
- ✓ Soutenir la création d'accueils périscolaires viables et de qualité → soutien technique et financier
*Ex : Accueil périscolaire du SIS d'Anthelupt
Accueil périscolaire de Familles Rurales d'Einville et environs*
- ✓ Aider au développement quantitatif et qualitatif des centres de loisirs
Aide technique, aide financière
- ✓ Poursuivre la réflexion sur la pertinence d'autres projets
Ex : Animation ludothèque, mise en place d'un prêt de jeux

Les trois derniers objectifs sont mis en œuvre en partenariat avec JTS (Jeunesse et Territoire Sanon), qui assure entre autre un soutien pédagogique aux structures et une aide à la mise en place de projets jeunesse.

📌 Pistes de travail

Le contrat enfance avec la CAF et la MSA se termine en décembre 2008. Il intégrera dès janvier 09 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). D'ici la fin de l'année 2008, le groupe enfance doit travailler sur :

- ✓ Le bilan de ce qui a été mis en place et développé ces dernières années.
- ✓ Les perspectives et objectifs pour les prochaines années et qui seront intégrés dans le CEJ.

LE GROUPE PERSONNES AGEES

Objectif du groupe : informer et inciter les personnes âgées du Sanon à adopter une démarche active de prévention pour leur propre santé et leur autonomie.

📌 Projets menés

- ✓ Animations santé *Conférence-débat sur l'ostéoporose, atelier santé sur le bon usage des médicaments, prévention des déficiences auditives, prévention des chutes*
- ✓ Mise en place d'ateliers équilibre et d'activités "activ'gym séniors", organisés par Familles Rurales d'Einville et environs.
- ✓ Réflexion sur les besoins des personnes âgées, et notamment sur l'habitat et le logement, en lien avec la commission habitat.

📌 Pistes de travail

- ✓ Poursuivre les animations.
- ✓ Poursuivre la réflexion sur la problématique du logement des personnes âgées.

LES SERVICES AUX PERSONNES

✓ Suivi des services à la population du "35 grande rue" (permanences de la Mission Locale, du CIDF, du Relais Familles), suivi des personnes bénéficiaires du RMI (Equipe Territoriale d'Insertion).

La Mission Locale assure des permanences sur Einville, Arracourt et Crévic.

Son objectif est de couvrir l'ensemble des champs socio - professionnels et la préparation à l'accès à l'emploi pour les 16-25 ans : préformation, formation, mais également résolution de problèmes de mobilité, d'accès au logement, prise en compte de la santé des jeunes...

Le CIDF (centre d'information des droits des femmes et des familles) assure des permanences sur RDV. La conseillère peut informer toute personne sur le droit en matière de famille, succession, droit locatif... En fonction des demandes, elle oriente également vers les services pouvant répondre au mieux à la situation.

✓ Aide à la mobilité avec le Transport à la Demande

Mis en place sur le Sanon en 1996 en direction des personnes âgées, le TAD est aujourd'hui un service ouvert à toute la population et assuré par les Taxis Henrion. Il fonctionne trois demi journées par semaine pour se rendre depuis son domicile soit sur Lunéville, soit sur Einville. Le coût du service est financé par la CCS (40%) et le Conseil Général (60 %), une fois déduit la participation des usagers.

Une réflexion est engagée sur la mobilité à l'échelle du Pays Lunévillois.

Le suivi de ces différents services se fait en lien direct avec l'agent de développement (il n'y a pas de groupe de travail les concernant).

4. La création de la commission accessibilité aux personnes handicapées

Elle est rendue obligatoire par la loi dans toutes les communautés de plus de 5 000 habitants (dès lors que l'EPCI est compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire).

La commission accessibilité travaillera en lien avec la commission sociale et la commission habitat.

↳ Sa constitution

La constitution de la commission accessibilité est inscrite dans la loi, à la différence de nos commissions internes à la communauté de communes.

Elle est présidée par le président de la Communauté de communes (Art L2143-3 du code général des collectivités territoriales) et se compose d'au moins trois collèges (collège représentant les élus de la communauté, collège représentant les associations d'usagers, collège représentant les personnes handicapées).

Pascal GEORGIN est élu à l'unanimité référent du collège représentant les élus de la communauté de communes et animateur du groupe de travail de la CCS sur cette question.

↳ Ses missions

Prérogatives obligatoires :

✓ Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

✓ Etablir un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

✓ Etablir un rapport annuel présenté chaque année devant le conseil de communauté, et transmis au préfet, au président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par le rapport. Le 1^{er} rapport de la commission doit être communiqué pour le 31-12 08 au préfet.

✓ Formuler toute propositions qui sont de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant.

La préparation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics n'est pas mentionnée dans les prérogatives obligatoires de la commission intercommunale.

5. Constitution des groupes de travail et désignation des référents

Commission sociale	<i>Président : Martial POIREL</i>
- Groupe enfance	<i>Référent : à définir</i>
- Groupe personnes âgées	<i>Référent : Chantal MARCHAND</i>

Et pour représenter la CCS aux instances suivantes :

Comité de pilotage du RAM	<i>Dominique JACQUOT et Josiane CHATY</i>
Mission locale	<i>Dominique JACQUOT</i>
Plan local pour l'insertion et l'emploi	<i>Martial POIREL</i>

Commission accessibilité aux personnes handicapées	<i>Président : Michel MARCHAL</i>
	<i>Référent : Pascal GEORGIN</i>

6. Autres points abordés

✓ Le président de la CCS précise quelles sont les ressources financières de la Communauté de Communes du Sanon : fiscalité (190 000 €), dotation de l'Etat (DGF : 200 000 €), aides par le Conseil Général et Régional (Convention de Développement Local).

✓ Logement : André MARCHAL demande s'il ne serait pas intéressant que la CCS soit représentée à la Commission Territoriale du Droit au Logement animée par le CG. La question de la place de la CCS au sein de cette instance est posée car si notre collectivité était concernée par le logement d'urgence, ce sont les communes qui le sont pour le logement social.

La problématique du logement est transversale à la commission sociale et la commission habitat.

✓ Personnes âgées : le plan gérontologique élaboré par le Conseil Général pour la fin de l'année définira les perspectives pour les prochaines années. Il semblerait que l'accent soit porté sur l'accueil familial (à confirmer).

✓ Accueils périscolaires : le Conseil Général a la compétence transport pour le déplacement des élèves de leur domicile à l'école. Le dispositif nouvellement validé par le CG fait payer la commune de résidence de l'élève lorsque celui-ci se rend à la cantine le midi, à raison de 100 € / élève / an.

Martial POIREL conclut la réunion en précisant que la commission sociale et les groupes de travail sont source de propositions pour développer de nouveaux projets, à l'image des actions déjà mises en place. La Communauté de Communes du Sanon aura le souci de trouver le financement nécessaire à la réalisation de ces projets.